

COMMUNE de  
SEYSSES  
10 Place de la  
Libération  
31600 SEYSSES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 29  
Présents : 16  
Procurations : 7  
Absents : 6  
Votants : 23  
Pour : 21  
Abstentions : 2

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux mai à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

Date de la convocation : 16 mai 2019

**PRESENTS** : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Philippe RIGAL, Alain VIDAL, Jean-Pierre ZANATTA, Manuel SOLSONA.

**PROCURATIONS** : Dominique ALM à Michel PASDELOUP, Jérôme BOUTELOUP à Alain D'ORSO, Marie-Ange KOFFEL à Geneviève FABRE, Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Bruno BENOIST à Alain PACE, Jennifer DURAND à Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL à Manuel SOLSONA.

**ABSENTS** : Yvelise MONTANE, Corinne CORDELIER, Laurent VALLET, Floréal PALAZON, Line DELHON, Eva FLORES.

**Secrétaire de séance** : Philippe RIGAL

**N° 4612**

**OBJET** :

**Le Muretain Agglo -  
Transfert de droits de  
subventions du pool  
routier investissement  
2016/2018**

Le Muretain Agglo s'est vu confier la compétence voirie depuis 2010.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Seysses a bénéficié au titre du Pool Routier investissement 2016/2018 d'une enveloppe de travaux éligibles de 520.000,00 € H.T à hauteur de 41,25% soit 214.500,00 € de subvention, devant être utilisée avant le 31 décembre 2019.

Dans le cas où celle-ci ne serait pas consommée à cette date, la commune perdrat le bénéfice de ces subventions sauf si celle-ci décide, dans un esprit d'intercommunalité, de céder son droit à subvention à une autre Commune membre du Muretain Agglo.

Au vu de la situation décrite dans le tableau ci-dessous (en montant de subvention) :

COMMUNE	SOLDE PRI 2016/2018	PROGRAMMATION 2019	10%PRI 2019/2021 (à consommer en 2019)	MONTANT DE SUBVENTION A TRANSFERER
SEYSSES	141.498,38 €	166.995,77 €	21 450,00 €	94 062,62 €

Monsieur le Maire propose de transférer à plusieurs Communes membres du Muretain Agglo qui ont réalisé plus de travaux éligibles, un montant total de : 94 062,62 € de subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- **Autorise** le transfert de subvention au profit de plusieurs Communes membres du Muretain Agglo pour un montant de 94 062,62 €



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Donne</b> délégation à Monsieur Le Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</li> </ul>
Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : <b>27 MAI 2019</b> Affiché le : <b>28 MAI 2019</b>	Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 23 mai 2019 <div style="text-align: center; margin-top: 20px;">     </div>

